



# FAIRE UN DON REGULIER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A L'ASSOCIATION CLUBHOUSE FRANCE

Vous voulez soutenir Clubhouse France pour soutenir l'insertion des personnes fragilisées par un trouble mental ?  
Pour cela, le prélèvement automatique, une formule simple, efficace et sûre :

- ✓ Vous n'avez aucun frais bancaire à supporter
- ✓ Vous restez libre d'interrompre les prélèvements à tout moment par simple courrier au siège de Clubhouse France
- ✓ Vous restez informés de nos actions avec la newsletter du Clubhouse Paris (uniquement par email)
- ✓ Vous permettez à Clubhouse France de mieux programmer ses ressources et ses actions dans le temps, de faire de grandes économies sur les frais de gestion et donc faire plus pour les personnes fragilisées par un trouble mental
- ✓ Vous adhérez automatiquement à l'association et pourrez participer à son Assemblée générale

Pour mettre en place votre prélèvement automatique :

- 1- Remplissez et signez le bulletin de soutien régulier ci-dessous
- 2- N'oubliez pas de joindre un RIB original (BIC/IBAN)
- 3- Envoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

Association Clubhouse France – 43 rue du Télégraphe – 75020 Paris

## Importantes déductions d'impôts

Vous bénéficiez d'une déduction d'impôt égale à 66% du montant de vos dons, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, en faisant un don de **15€ par mois**, vous économisez **118,80€ par an sur vos impôts**. Vos dons ne vous reviennent qu'à 61,20€ par an, alors que Clubhouse France disposera de 180€ pour aider les personnes fragilisées par un trouble mental.

Vous recevrez un reçu fiscal annuel à joindre à votre déclaration d'impôts 2018 en janvier 2019.



## BULLETIN DE SOUTIEN REGULIER

A retourner accompagné d'un RIB (BIC/IBAN)



OUI, je souhaite soutenir régulièrement l'Association Clubhouse France.

Je donne : montant (min 10€) \_\_\_\_\_

- chaque mois
- chaque trimestre
- chaque année

J'ai bien noté que je recevrai un reçu fiscal une fois par an d'un montant total de mes versements me permettant de déduire de mon impôt sur les revenus 66% de mes dons dans la limite de 20% de mes revenus imposables et que je serai prélevé(e) entre le 5 et le 15 du mois.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	<b>DON RECURRENT</b>
	<b>MES COORDONNEES (à compléter)</b>
	Nom ..... Prénom .....
	Adresse .....
	Code postal .....
	Ville ..... Pays .....
	Tel ..... Email .....

<b>INTITULE DE MON COMPTE BANCAIRE (à compléter)</b>
IBAN <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
BIC <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

<b>NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</b> Association Clubhouse France 43 rue du Télégraphe 75020 Paris ICS : FR46ZZ588457
---

<b>Signature, date et lieu (obligatoires)</b>
---

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que votre don soit, à partir de 20€ ou à hauteur de l'adhésion annuelle en vigueur au sein de l'association, considéré comme une adhésion. Les adhésions renforcent notre plaidoyer auprès de l'Etat sur les questions de santé mentale.

**JE N'OUBLIE PAS DE JOINDRE MON RIB (BIC/IBAN)**